



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE

Le 30 juin 2011

EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME NOUVEAU PROCESSUS DE PUBLICATION QUOTIDIENNE

La présente a pour but d'aviser les participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (La Bourse) que dès le 4 juillet 2011, la Bourse publiera les exigences de marge pour ses contrats à terme sur une base quotidienne. Une feuille de données indiquant les exigences de marge applicables sera disponible en ligne chaque jour sur le site Web de la Division de la réglementation au <http://reg.m-x.ca/fr/>. Les participants agréés pourront ainsi améliorer leur capacité à établir leurs marges selon les conditions de marché.

Les exigences de marge seront affichées quotidiennement à la suite de la fermeture du marché des contrats à terme et seront en vigueur dès leur publication. Si les exigences de marge ne sont pas disponibles pour une journée donnée, les participants agréés pourront se référer aux dernières exigences de marge publiées pour tout produit de la Bourse.

En raison de la mise en oeuvre du nouveau service ci-dessus, la Bourse cessera de publier les circulaires mensuelles indiquant les exigences de marge dès juillet 2011.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à l'adresse sferraiuolo@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

p.j.
Circulaire no : 116-2011